

République Française



Thématique	Année	Mois	N°
DRH	2023	03	1000

## ARRETE MUNICIPAL

<b>SERVICE/DIRECTION :</b> GAP/DRH 031455 VB	<b>OBJET :</b> PERSONNEL COMMUNAL DELEGATION DE SIGNATURE  <b>Monsieur DAUMAS Thierry</b> Agent de Maîtrise Principal
---	---

### Le Maire de la Ville de Nîmes,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du 01/04/2023, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de NIMES, donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à **Monsieur DAUMAS Thierry**, pour :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels ;
- le consentement d'enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- la transcription et la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat Civil ;
- dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus ;
- la délivrance de toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes ;
- la réception de déclaration de reprise de la vie commune par les époux séparés de corps.
- la délivrance des certificats de vie

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des Actes Administratifs.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à Nîmes, le 06/03/2023

Le Maire,



Jean-Paul FOURNIER